



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0435**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accompagnement à la transition de l'industrie - Année 2021 - Attribution de subventions

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 26 avril 2021****Décision n° CP-2021-0435**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Accompagnement à la transition de l'industrie - Année 2021 - Attribution de subventions**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

En écho au "Green New Deal" européen (2019-2024), dont la relance de l'innovation dans l'industrie est un axe fort, et face à la complexité des mutations nécessaires au territoire et à l'industrie afin de relever les enjeux environnementaux, sociaux et dorénavant sanitaires, la Métropole se positionne pour accompagner son industrie.

Le caractère multi-filière de l'industrie lyonnaise est un marqueur fort du territoire. La mutation du territoire vers un territoire plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif ne pourra se faire sans un travail de fond avec ces industries. L'accompagnement de la Métropole pour transformer son industrie doit permettre, en particulier, de contribuer à la fois :

- au plan climat de la Métropole avec un objectif ambitieux de - 17 % de consommation d'énergie sur le secteur industriel entre 2013 et 2030,
- aux enjeux de ré-industrialisation et d'autonomie stratégique de l'Europe exacerbés par la crise sanitaire,
- à retisser des liens entre les industries, leurs territoires et les habitants, pour répondre aux actuelles réticences et incompréhensions eu égard aux impacts potentiels (visuels, sonores, olfactifs, rejets, risques, etc.).

À cette fin, 4 axes forts constituent le cœur de l'accompagnement métropolitain.

**1° - Une offre d'accueil et servicielle caractérisée par une insertion équilibrée des activités industrielles dans le tissu métropolitain**

Cette offre d'accueil et servicielle des entreprises industrielles sur le territoire doit permettre d'enrayer la dynamique de desserrement industriel génératrice d'artificialisation des sols, tout en préservant les espaces productifs à toutes les échelles du territoire et en répondant aux besoins des industriels et de leurs salariés.

Il s'agit de répondre aux besoins des industriels, des salariés et du territoire, tout en favorisant les solutions de mobilités douces, en maillant activités industrielles et urbaines et en limitant autant que possible les retombées néfastes pour le territoire.

**2° - Des dispositifs pour accompagner la transformation de l'industrie en favorisant le développement d'une industrie moins polluante, plus résiliente, plus sûre**

Cela passe, notamment, par des actions facilitant les conditions de développement de l'industrie en conciliant innovation - technologique ou non technologique - et la réduction de l'empreinte carbone.

L'objectif est de mettre en place des outils dédiés à la transition écologique et environnementale et à la transformation globale des entreprises, de financer les phases d'amorçage des processus industriels en impactant positivement le territoire et d'accompagner les initiatives mutualisées de production de services, d'énergie et d'outils pour les industriels ou pour le territoire.

### **3° - Des actions permettant de retisser les liens avec les habitants, d'accompagner l'attractivité des métiers industriels et l'accès à la formation**

Il s'agit, ici, de coordonner et d'animer une communauté d'acteurs aujourd'hui très dispersée (emploi, médiation, formation etc.) en accompagnant des projets portant sur les compétences de la Métropole (collèges, emploi et insertion) et en identifiant des actions structurantes à soutenir sur le territoire (événements, rencontres, parcours, création de structures). Pour ce faire, la Métropole s'appuiera sur la Fondation pour la médiation industrielle.

### **4° - La co-construction en mettant en œuvre une ambition industrielle qui implique les entreprises et les habitants (salariés, associations, habitants)**

Pour plus d'impacts de cet accompagnement mené par la collectivité, il est essentiel d'embarquer les acteurs du territoire, à la fois pour mettre en œuvre des actions et pour nourrir les dispositifs et les modalités proposées par la Métropole en s'appuyant donc sur des collectifs.

## **II - Propositions de financement concernant les pôles de compétitivité et Clusters au titre de l'année 2021**

Les pôles de compétitivité et les Clusters peuvent contribuer à la mise en œuvre concrète, sur le territoire, des objectifs et de l'accompagnement métropolitains à la transformation de l'industrie.

En effet, ces groupements, sur une filière ciblée d'entreprises petites, moyennes ou grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation sont un réel point d'ancrage, à la fois caisse de résonance et cheville ouvrière pour accompagner la transformation de l'industrie souhaitée par la collectivité.

En particulier, dans le cadre de leurs missions, les pôles de compétitivité et les Clusters déclinent des actions et dispositifs pour accompagner les entreprises de leur filière sur le champ :

- de la transformation (notamment, en soutenant des projets collaboratifs de recherche et développement -R&D-),
- de l'emploi et des compétences (en proposant des mises en réseau, des formations et du sourcing d'offres d'emplois et de candidats),
- et parfois, de l'implantation ou du développement d'entreprises sur le territoire en proposant des offres de services mutualisées.

Les pôles de compétitivité, le Cluster Lumière, le Cluster Mobilité active et durable (MAD), le Cluster Digital league et l'association Espace numérique entreprises (ENE) sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leur programme d'actions 2021, en s'inscrivant pleinement dans les priorités sectorielles de la politique de développement économique de la Métropole.

### **1° - Pôle de compétitivité Axelera**

Le territoire se place au 1<sup>er</sup> rang français de la production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de plus de 80 milliards d'euros. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle de compétitivité Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera, pôle de compétitivité français de référence pour cette filière, représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur des cleantech que la Métropole met en œuvre. En effet, le pôle vise à mener des activités ayant un impact positif pour le territoire et, pour ce faire, adresse des enjeux de transition écologique, de décarbonation ou encore d'économie circulaire qui constituent une priorité métropolitaine. Né en 2005, Axelera compte, à ce jour, 370 membres.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2020.

Le bilan des actions 2020 est le suivant :

- la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- sur l'innovation : poursuite des journées techniques, et du développement de projets européens, notamment, pour les petites et moyennes entreprises (PME), et en lien avec les compétences métropolitaines en matière de services urbains, développement du sujet hydrogène pour l'industrie,

- sur l'accompagnement des entreprises : poursuite de l'offre en matière d'accompagnement à la croissance, intensification des appels à recherche de solutions dans le réseau Axelera, animation d'un espace web dédié aux recherches de compétences,

- dans le contexte Covid : adaptation de l'offre de service, notamment, grâce à un passage en ligne des événements, un accompagnement fort des membres du réseau en réponse aux opportunités du plan de relance national, induisant une intensification de l'activité avec 90 projets labellisés (contre 60 en 2019).

**b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du pôle en 2021 ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mettre en réseau : jeudi d'Axelera, Axelera Day, 12 événements techniques (nouvelles chimies pour la filière Batteries, air : monitoring du traitement des virus, symbiose industrie/ville), animation de 4 clubs dont Axelera Europe club, appels à solutions (achats locaux),

- accélérer l'innovation : favoriser l'émergence de projets structurants sur les sujets cœur :

- . décarbonation,
- . économie circulaire matière et flux,
- . remédiation et restauration en lien avec les opportunités de financement du Fonds européen de développement régional (FEDER), plan de relance, programme investissements d'Avenir 4 et Horizon Europe ;

- accompagner la croissance : financement et levée de fonds, compétences/formation (partenariat avec IET l'école de l'environnement et du développement durable et France Chimie, étude prospective Emplois de la filière hydrogène), développement des grappes de compétences Axel'Waste et Axel'Intelligent Industrial Analysis, Axelera Business Club dont un avec la plateforme Lyon Vallée de la Chimie,

- promouvoir et représenter : catalogue de compétences (pour la transition des filières), nouveau site web, réseaux sociaux,

- coopérer avec les territoires : montage de projets collaboratifs d'innovation à l'échelon régional, implication en tant que maillon fort du projet ID friches visant à accélérer la requalification des friches sur le territoire régional.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2021, d'un montant de 1 739 310 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coûts salariaux	1 040 000	cotisations, prestations et contributions privées	756 053
fonctionnement	203 875	subventions pour des projets spécifiques Europe	193 951
stratégie/études	30 000	subventions pour des projets spécifiques Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	238 306
innovation	81 000	Région AuRA	384 000
croissance	27 775	Métropole	107 000
développement international	266 660	Métropole de Clermont Ferrand	35 000
promotion / communication	90 000	Métropole de Grenoble	25 000
<b>Total</b>	<b>1 739 310</b>	<b>Total</b>	<b>1 739 310</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit de l'association Axelera pour son programme d'actions 2021, montant identique à 2020.

## **2° - Pôle de compétitivité CARA (European Cluster for mobility solutions)**

CARA se présente comme le réseau français référent en Europe pour répondre aux défis mondiaux de la mobilité urbaine et des véhicules de demain. CARA développe 3 activités : innover (anticiper et élaborer les solutions de demain), démontrer (évaluer l'innovation en situation réelle) et développer (accélérer la croissance et l'accès au marché). Ces actions permettent de répondre aux 2 missions principales du pôle :

- accompagner les adhérents de l'idée au marché sur le système de transport, la mobilité urbaine et les véhicules de demain,
- représenter la filière automobile et véhicules industriels sur le territoire de la Métropole et en Région AuRA.

Fondée en 2005, l'association CARA compte 227 membres à la fin de l'année 2020.

### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de CARA dans le cadre de son programme d'actions 2020.

En 2020, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- la croissance du réseau du pôle avec 3 axes stratégiques : consolider et augmenter la taille du réseau, accroître sa visibilité et développer de nouveaux services,
- le développement des collaborations et partenariats prioritaires avec les 4 pôles automobiles français d'une part, et avec 4 pôles régionaux : Axelera, Minalogic, Tenerrdis et Cimes d'autre part,
- l'accompagnement au déploiement opérationnel de projets démonstrateurs sur les territoires, notamment, en matière de logistique urbaine sur la Métropole,
- l'étude de développement des filières ferroviaire et mobilité active,
- dans le contexte Covid, le pôle a montré une grande capacité d'adaptation afin de continuer à accompagner les entreprises et répondre au plan de relance de la filière automobile.

### **b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du pôle CARA pour 2021 se déclineront, notamment, comme suit :

- innover, anticiper et élaborer les solutions de demain : montage de projets, valorisation des projets d'innovation sur Solutrans 2021, ateliers technologiques, réflexion sur le retrofit, feuille de route stratégique régionale sur l'hydrogène pour la mobilité lourde, mise en œuvre aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de l'appel à projets AURATRANS,
- démontrer et évaluer l'innovation en situation réelle : accompagner les projets d'expérimentation, les valoriser (comme le projet Équilibre sur le transport régional de marchandises en motorisation gaz naturel pour véhicule -GNV-), accompagner les initiatives répondant aux besoins des zones à faibles émissions (ZFE), partenariat avec Transpolis,
- développer, améliorer la compétitivité et accélérer l'accès au marché : club lean, club marketing, séminaire sur cybersécurité industrielle, événement Automotive Techdays, salon Solutrans 2021,
- et en transversal, l'accès à l'Europe : projets européens, conférence POLIS 2021, club et ateliers Europe. Sur le volet formation : continuation de la contribution au projet PIA ACE (attractivité compétence emploi) en partenariat avec le Campus des métiers et des qualifications Auto'Mobilités.

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2021, d'un montant de 2 081 084 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	415 861	ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services et contributions privées	1 237 170
services extérieurs	291 858	État	300 261
impôts et taxes	30 239		
charges de personnel	833 126	Région AuRA	441 722
		collectivités territoriales :	81 400
		- Métropole	56 400
		- Clermont Auvergne Métropole	20 000
		- Montpellier méditerranée Métropole	5 000
autres achats de gestion courante	510 000	Europe	20 531
<b>Total</b>	<b>2 081 084</b>	<b>Total</b>	<b>2 081 084</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de l'association CARA pour son programme d'actions 2021, montant identique à 2020.

### 3° - Pôle de compétitivité Techtera

Né en Auvergne-Rhône-Alpes, Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. La Région occupe la première place de la filière textile en France. En effet, elle comptabilise environ 600 entreprises soit 27 % du total national. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle de compétitivité compte plus de 200 adhérents. Cette position de leader est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus. L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires : soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché, faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les très petites entreprises (TPE) et les PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur, porter les innovations sur les marchés en développement.

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2020.

Au terme de l'année 2020, Techtera a permis à ses membres, près de 200, en particulier les PME, de la filière textile technique d'innover au travers de projets collaboratifs et ainsi de favoriser le développement de leur compétitivité, notamment, dans les marchés du luxe, du transport, du bâtiment, de la sécurité et de la santé.

Le bilan des actions 2020 du pôle est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- continuation de l'usine à projets sur les 3 grands axes technologiques avec, notamment : le renouvellement du partenariat avec le Japon, la coordination du groupe de travail "composites souples" dans le cadre de Composite AuRA avec une présence sur les Journées européennes du composite (JEC) et l'étude de faisabilité de l'implantation d'un démonstrateur de recyclage dans le cadre du comité stratégique de filière "mode et luxe",
- démarrage du Fablab industriel, Techtera Fab.

**b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du pôle en 2021 se déclineraient, notamment, comme suit :

- l'usine à projets : matériaux à haute performance, économie circulaire et usine connectée et éco-efficace, à l'instar d'un projet sur la filtration des micro-plastiques issus du procédé de lavage des textiles,
- la valorisation de la filière et le développement économique :
  - . accroissement de la dimension européenne,
  - . développement des coopérations transfrontalières,
  - . renforcement des synergies dans la filière et en inter-filières, notamment, avec les compétences chimie/environnement.

Techtera souhaite être toujours plus présent au niveau européen, notamment, dans le cadre de projets structurant écosystémiques en matière d'économie circulaire. Techtera proposera de participer à la mise en place de tels projets sur le territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2021, d'un montant de 1 909 510 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	12 487	vente de prestations	547 693
services extérieurs	431 129	cotisations	268 800
autres services extérieurs	710 301	Europe	88 084
impôts et taxes	10 000	État	177 211
		Région AuRA	552 222
		Métropole	70 500
		Unitex	180 000
		CRCI Hauts de France	25 000
charges de personnel	706 893		
dotations	38 700		
<b>Total</b>	<b>1 909 510</b>	<b>Total</b>	<b>1 909 510</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'association Techtera pour son programme d'actions en 2021, montant identique à 2020.

**4° - Pôle de compétitivité Tenerrdis**

Tenerrdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique pour la Région AuRA. Il accompagne ses 230 membres sur les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de 6 filières : production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné, intelligence et cybersécurité des systèmes énergétiques, mobilité décarbonée, stockage et conversion d'énergie, micro-réseaux multi-vecteurs et efficacité énergétique bâtiment et industrie.

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2020.

Le bilan des actions 2020 du pôle est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- pour le pilier innovation, développement de projets collaboratifs, notamment à l'Europe, et en partenariat avec les pôles de compétitivité Minalogic, Axelera, CARA, et Capenergies, contribution à la plateforme S3 européenne sur l'hydrogène et développement du sujet transport/stockage d'hydrogène,
- sur le pilier développement des entreprises, développement d'un bureau du pôle sur le territoire métropolitain, accompagnement des actions et des démonstrateurs locaux comme le développement d'actions dans le cadre du schéma directeur des énergies de la Métropole, renforcement des événements thématiques et développement du volet formation avec le campus des métiers et des qualifications Énergie,
- dans le contexte de crise Covid, le pôle a fait preuve d'adaptation pour continuer à se développer (44 nouveaux membres depuis début 2020) et à soutenir des projets (44 projets labellisés ou portés en France et en Europe). Les activités réseaux ont été transformées afin de passer sous format numérique.

**b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du pôle en 2021 se déclineront, notamment, comme suit :

- poursuivre les activités de soutien aux projets et thématiques cœur de la transition énergétique : plans de relance régionaux et nationaux (comité stratégique de filière-industrie des nouveaux systèmes énergétiques), et forte mobilisation sur le développement de l'hydrogène (France hydrogène),
- diriger des activités de soutien au développement économique et à l'efficacité des entreprises : développement des activités des membres liées à la performance et l'efficacité énergétiques industrielles (Campus des métiers et qualifications, Club des partenaires),
- travail en commun avec la Métropole sur les axes forts de développements spécifiques en lien avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le schéma directeur des énergies (SDE).

Le budget prévisionnel de Tenerdis pour l'année 2021, d'un montant de 1 627 030 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	755 550	vente et prestations de services	176 000
achats, services extérieurs, autres charges de gestion courante, dotation, impôts et taxes	671 480	autres produits de gestion courante et transfert de charge	658 830
contributions en nature	200 000	État	112 000
		Région AuRA	370 000
		Métropole	30 000
		Grenoble Alpes Métropole	25 000
		Europe et autres projets	55 200
		contributions en nature	200 000
<b>Total</b>	<b>1 627 030</b>	<b>Total</b>	<b>1 627 030</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Tenerdis pour son programme d'actions 2021.

## 5° - Cluster Lumière

La filière lumière représente un atout pour le développement économique et l'attractivité territoriale de la Métropole. Le Cluster Lumière, référence en la matière, rassemble en son réseau les métiers de la filière de l'éclairage dans toute sa chaîne de valeur : fabricants de modules d'éclairage, maîtres d'œuvre, distributeurs/installateurs de solutions d'éclairage, architectes, concepteurs lumière, chercheurs, etc. Le Cluster a été créé en 2008 et compte aujourd'hui environ 160 membres.

### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué au Cluster Lumière une subvention de 43 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2020 sont les suivantes :

- mise en réseau et développement commercial des entreprises : développement des journées réseau, refonte du site internet, développement des partenariats avec d'autres Clusters européens, dépôt d'un projet sur la formation dans la filière dans le cadre du programme d'investissements d'avenir,
- continuation du projet Lumen, le campus de la Lumière,
- animation de 3 journées du programme Onlylight Tour,
- dans le contexte Covid, le Cluster s'est fortement mobilisé en 2020 afin de poursuivre son activité auprès de ses adhérents (mise en place d'un système d'informations et d'échanges, relai des dispositifs d'aide nationaux, régionaux et locaux, appels à manifestation d'intérêt, et création d'un groupe de travail désinfection par UV-C, renforcement du programme de webinaires).

### **b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du Cluster en 2021 se déclineront, notamment, comme suit :

- recherche et innovation : journée "Recherche & innovation en Lumière" (collaborations public/privé, transfert de technologie, mise en valeur des compétences des académiques : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement -CEREMA-, École nationale des travaux publics de l'État -ENTPE-, Université Gustave Eiffel, etc.), 6 webinaires technologiques (notamment éclairage dans les tunnels), groupe de travail "cycle de vie des systèmes d'éclairage" avec Axelera et le pôle Éco-conception et poursuite des 3 projets européens pour lesquels le Cluster est partenaire,
- usages et marchés : conférences, webinaires et ateliers sur éclairage public, éclairage des espaces tertiaires, industriels et logistiques, éclairage des cafés-hôtels-restaurants, éclairage muséographique et patrimonial et convention d'affaires sur les usages de la lumière,
- international et projets européens : Smart City World Congress, BIG 5 Show et dépôts de nouveaux projets européens,
- réseau, communication et compétences : visites de sites industriels, communication digitale, rapport d'activités, plaquettes, nouveau salon de l'éclairage et de la lumière (avec les 2 syndicats de la filière) et étude de synergies avec les actions de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) sur la filière éclairage.

Le Cluster sera particulièrement investi en 2021 pour :

- mobiliser les entreprises autour du projet LeD (Lumière pour un éclairage durable), labellisé au PIA 3 Campus des métiers et des qualifications,
- participer à la construction de l'offre multidimensionnelle de Lumen, la Cité de la Lumière, et mettre en œuvre l'animation.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2021, d'un montant de 649 985 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	224 400	vente de produits et prestations de services	155 929
achats et services extérieurs	226 585	cotisations, remboursements ASP (emplois aidés)	48 000
impôts et taxes	2 000	Région AuRA	199 056
		Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) de Lyon	20 000
contribution en nature	197 000	Métropole	30 000
		contribution en nature	197 000
<b>Total</b>	<b>649 985</b>	<b>Total</b>	<b>649 985</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

#### 6° - Cluster MAD

On distingue, ces dernières années, une hausse générale de la pratique du vélo, qui a augmenté de 60 % en 20 ans dans les grandes villes. La Région AuRA, historiquement productrice de vélos, occupe la première place en termes de chiffre d'affaires et en nombre d'employés dans ce secteur (près du quart de la totalité des employés en France). La filière vélo représente une véritable opportunité de positionnement pour la Métropole.

Le cluster MAD a pour objectif de promouvoir les solutions vélos pour les particuliers comme pour les entreprises dans les systèmes de mobilité des territoires. Il s'appuie sur des valeurs de coopération, d'innovation et de développement durable, et ses missions sont les suivantes : organiser la filière, mutualiser les compétences, et développer des projets structurants. Le Cluster compte aujourd'hui 55 adhérents.

#### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020*

Par arrêté n° 2020-06-17-R-0463 en date du 17 juin 2020, le Président de la Métropole a attribué au Cluster MAD une subvention de 30 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2020 sont les suivantes :

- structuration : embauche de 2 alternants, mise en place d'une collaboration avec le Cluster CARA et réflexion sur un rapprochement,
- commercial : structuration d'une base de données membres et démarchage de nouveaux membres, visibilité : concrétisation des outils de communication (site internet, page LinkedIn, slack, etc.), lancement du projet totem,
- évènements : organisation d'un groupe de réflexion avec CARA "La sécurité, un enjeu majeur pour le développement de la mobilité active", participation au village des mobilités de Villeurbanne, organisation d'un évènement de lancement du cluster au H7,
- influence : mise en place d'un groupe de travail sourcing, mise en place d'un partenariat avec la Métropole et la Région AuRA,
- recherche : premier dépôt du projet VMIA et mobilisation des membres, participation au projet du 107 sur la vélogistique,
- expérimentation : dépôt du projet station MAD auprès de l'ADEME.

**b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du cluster en 2021 se déclineront, notamment, comme suit :

- structuration : embauche de 4 salariés et pérennisation des postes, validation des scénarios de rapprochement CARA MAD avant vote des adhérents, définition du modèle économique du cluster (offres et financement privé),
- constitution et animation du réseau : atteindre 100 adhérents fin 2021, organisation de 4 séances "les actus du MAD" permettant d'impliquer les membres dans l'organisation de la filière, organisation de webinaires permettant de créer des échanges et d'aborder les sujets clés pour les membres,
- commercial : création d'un catalogue "adhérents" à destination des entreprises et collectivités, participation à des salons,
- visibilité : animation commerciale du réseau, organisation de l'évènement filière MAD avec la Région AuRA, ouverture du lieu totem 2021,
- influence : mise en place de partenariats (Union sport et cycles, Métropoles de Grenoble et Clermont Ferrand, les agglomérations de Vienne et Saint Etienne),
- recherche : participation active aux Ateliers du 107 sur la vélogistique, lancement d'une chaire sur la sécurité et les mobilités actives et durables,
- expérimentation : expérimenter différents formats de stations MAD sur le territoire de la Métropole, dans un projet soutenu par l'ADEME.

Le budget prévisionnel relatif au programme d'animation 2021 du Cluster MAD, d'un montant de 110 000 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
animation de la communauté et déploiement de l'offre de service (domaines d'activités stratégiques, lieu totem)	94 000	Métropole	80 000
gestion de l'association (loyer, sous-traitance, matériel, etc.)	16 000	cotisations et recettes privées	30 000
<b>Total</b>	<b>110 000</b>	<b>Total</b>	<b>110 000</b>

De plus, la Région AuRA soutient la filière MAD *via* un soutien au pôle de compétitivité CARA à hauteur de 75 000 € pour l'année 2021.

L'ADEME soutiendra également le Cluster pour un projet complémentaire spécifique à hauteur de 104 300 € pour l'année 2021 (projet en cours de conventionnement).

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit du Cluster MAD pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**7° - Cluster Digital League**

Le Cluster Digital League a été créée en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale. Elle adresse les problématiques majeures rencontrées par les entreprises du logiciel et des services numériques et leur propose un plan d'actions annuel articulé autour de 4 enjeux majeurs : fédérer, faire grandir, transformer et rayonner. Le Cluster compte près de 460 adhérents.

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par délibération du Conseil n° 2020-4168 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué au Cluster Digital League une subvention de 80 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Les principales actions conduites par le cluster en 2020 sont les suivantes :

- la crise Covid a annulé de nombreux événements, qui ont obligé le cluster à proposer une offre en distanciel. C'est ainsi que plus de 30 webinaires ont été réalisés,

- action auprès de 150 collégiens : une demi-journée de découverte des métiers du numérique grâce à des ateliers éducatifs construits avec des partenaires du territoire,
- réalisation du baromètre annuel de la filière digitale avec un focus sur les données de la Métropole,
- renforcement des partenariats avec les structures de l'écosystème (H7, LyonisAI, French tech One Lyon-Saint Etienne),
- action pour l'insertion : action de formation de public en insertion sur le métier "testeur logiciel" en partenariat avec la Métropole et l'école IT Akademy : 10 candidats formés et placés dans des entreprises du Cluster.

**b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du Cluster en 2021 se déclineront, notamment, comme suit :

- en matière d'éducation, acculturation, sensibilisation :
  - . Digital league proposera aux collégiens et à leurs parents des visites d'entreprises numériques le mercredi après-midi (sujet en cours de construction) pour faire connaître les métiers du numérique. Si la situation sanitaire ne le permet pas, des témoignages vidéos seront mis à disposition sur la chaîne du Cluster,
  - . Digital league prévoit de reconduire son action dans les collèges pour sensibiliser les élèves de 3<sup>ème</sup> aux opportunités offertes dans les métiers du numérique, en particulier pour les femmes ;
- en matière d'inclusion/insertion :
  - . reconduction de l'action pour l'insertion : action de formation de public en insertion sur le métier "testeur logiciel" en partenariat avec la Métropole et l'école IT Akademy : 12 candidats formés et placés dans des entreprises du Cluster,
  - . identification des compétences comportementales clés dans les métiers du numérique pour sensibiliser les femmes à se tourner vers ces métiers ;
- en matière de transformation des entreprises/numérique responsable :
  - . le Cluster prépare un programme qui vise à proposer un diagnostic et un accompagnement aux entreprises souhaitant développer une approche "Green IT", ainsi qu'une action pour les entreprises de la filière et d'autres secteurs d'activités,
  - . reconduction de l'observatoire du numérique,
  - . proposition d'un observatoire sur la maturité des entreprises en matière de "data": exploitation, protection, utilisation, etc. Dans ce domaine, le Cluster propose de traiter des entreprises de la filière numérique, de la filière santé et de la filière textile du territoire,
  - . maintien de tous les clubs "métiers" qui rencontrent un gros succès depuis plusieurs années ;
- en matière de coopération :
  - . le Cluster renforcera ses coopérations avec les structures de l'écosystème, en particulier H7 (club open innovation), EdTech Lyon, French tech one (construction d'une offre collective), LyonisAI, et LDigital.

Le budget prévisionnel du Cluster Digital League pour l'année 2021, d'un montant de 1 542 769 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Recettes (en €)	Recettes	Recettes (en €)
dépenses de fonctionnement	153 000	Région AuRA	510 000
charges de personnel	901 000	Métropole	80 000
déplacement	30 000	Métropole de Clermont Ferrand	80 000

Dépenses	Recettes (en €)	Recettes	Recettes (en €)
dépenses externes	458 769	Conseil général de la Loire	80 000
		Saint Etienne Métropole	62 500
		Roanne-Valence	45 000
		Grenoble Alpes Métropole	10 000
		sponsors privés (grandes entreprises)	70 000
		cotisations	190 000
		prestations facturées	415 269
<b>Total</b>	<b>1 542 769</b>	<b>Total</b>	<b>1 542 769</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit du Cluster Digital League pour la réalisation de son programme d'actions 2021, montant identique à 2020.

#### **8° - Association ENE**

L'association ENE a été créée en 2003 par la CCI de Lyon, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, la Confédération des petites et moyennes entreprises du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône dans le cadre de la démarche "Grand Lyon l'esprit d'entreprise". L'ENE a pour mission d'améliorer la compétitivité des artisans, commerçants, TPE et PME par un usage pragmatique du numérique, d'aider à comprendre, intégrer et mieux utiliser les technologies numériques.

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par délibération du Conseil n° 2020-4168 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué à l'association ENE une subvention de 240 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Les principales actions conduites par l'ENE en 2020 sont les suivantes :

- en 2020, l'ENE a accompagné 890 entreprises de moins de 50 salariés, dont 226 dans le cadre du plan de relance,
- lors du 2<sup>ème</sup> confinement, l'ENE a mis en place une action d'urgence auprès de 150 commerçants touchés par les fermetures administratives pour leur proposer une solution de commerce en ligne,
- l'ENE a renouvelé son événement sur le commerce de demain "connect' ton commerce" qui a permis à 100 commerçants de centre-ville de bénéficier d'un temps de formation et de découverte de nouvelles technologies présentes dans le commerce de demain. Cette initiative sera renouvelée en 2021,
- 60 webinaires dédiés à la reprise d'activité grâce au numérique,
- l'ENE a poursuivi son action de sensibilisation auprès de 20 000 dirigeants de TPE et PME grâce à ses actions de formation, ses ateliers, ses contenus en ligne et ses actions collectives,
- 2 000 appels traités sur 2 hotlines (aides financières au numérique et problématiques haut débit).

##### **b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Les actions de l'association ENE en 2021 se déclineront, notamment, comme suit :

- une action nouvelle sera proposée sur le thème du télétravail pour aider les petites entreprises à mieux intégrer ces nouvelles pratiques au sein de leurs organisations,
- renouvellement de l'action flash auprès de 150 commerçants pour leur proposer une solution de vente en ligne (action plébiscitée),
- renouvellement de l'événement sur le "Commerce de demain" à l'automne 2021 (auprès de plus de 100 professionnels du commerce),

- accompagnement d'au moins 20 PMI métropolitaines sur le programme usine numérique régionale (UNR) (expérimentation, prototypage et audit sécurité),

- ce programme UNR se verra renforcé en 2021 par l'ajout d'une offre de services sur la supervision à distance basée sur l'internet des objets (UNR Connect). La plateforme vise à démontrer la pertinence de "l'internet industriel des objets" aux PMI, à travers des cas d'usages quinze projets sont prévus,

- le renforcement des actions en faveur de l'industrie du futur et les liens avec l'association La Ruche industrielle.

Le budget prévisionnel de l'association ENE pour l'année 2021, d'un montant de 692 500 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats et services extérieurs	80 000	Région AuRA	400 000
salaires et appointements	612 500	Métropole	292 500
<b>Total</b>	<b>692 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>692 500</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 292 500 € au profit de l'association ENE pour la réalisation de son programme d'actions 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2021, d'un montant total de 746 400 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 56 400 € au profit de l'association CARA,
- 70 500 € au profit de l'association Techtera,
- 30 000 € au profit de l'association Tenerdis,
- 30 000 € au profit du Cluster Lumière,
- 80 000 € au profit du Cluster MAD,
- 80 000 € au profit du Cluster Digital League,
- 292 500 € au profit de l'association ENE,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Axelera, l'association CARA, l'association Techtera, l'association Tenerdis, le Cluster Lumière, le Cluster MAD, le Cluster Digital League, l'association ENE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 746 400 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O2864 pour un montant de 263 900 €,
- opération n° 0P02O1576 pour un montant de 110 000 €,
- opération n° 0P02O2626 pour un montant de 372 500 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.**

.